

*avec le concours de l'Union des entreprises de
Proximité (U2P) et de la Confédération
Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)*

L'EMBAUCHE

I. Niveau d'embauche

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche
- C. Motifs de non embauche

II. Nature des contrats

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche

III. Temps partiel

IV. Difficultés d'embauche

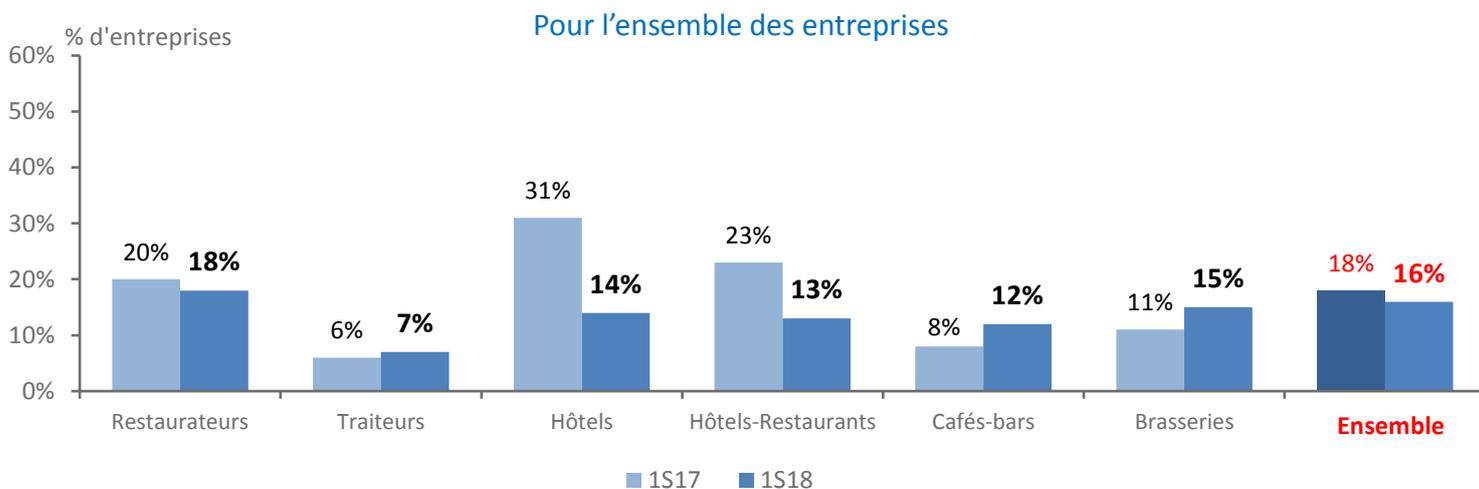
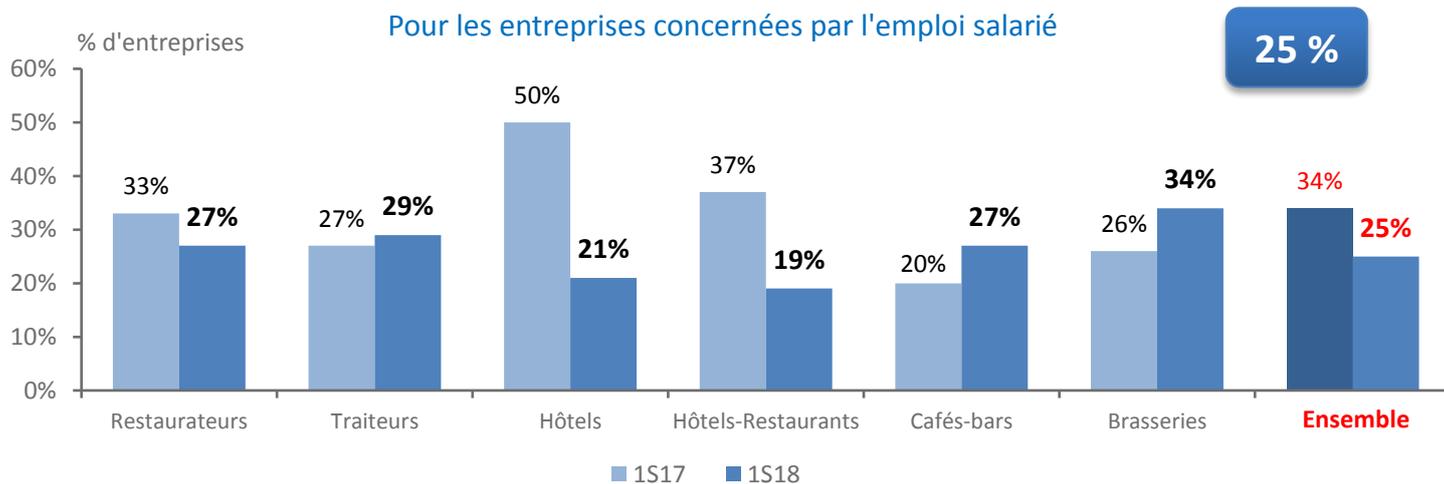
V. Opinion relative à la proposition d'une offre type « Comité d'entreprise »

I. Niveau d'embauche

A. Embauche effective

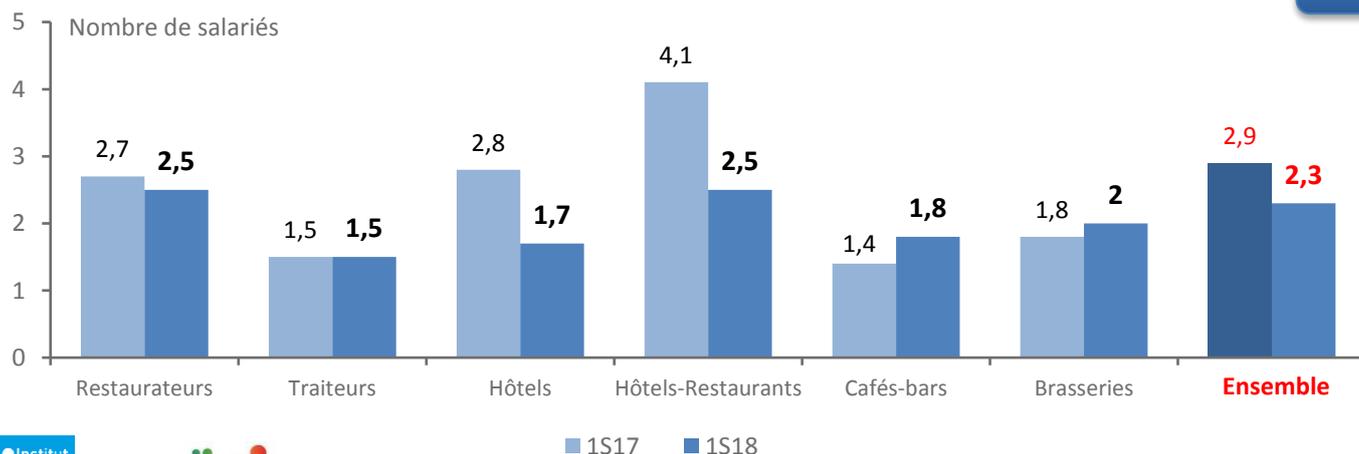
Le niveau d'embauche des cafés-hôtels-restaurants tend à se restreindre en un an : 16 % d'entre eux ont procédé à des embauches au cours du premier semestre 2018 contre 18 % au premier semestre 2017. Le nombre moyen de salariés embauchés se réduit également, s'établissant à 2,3 contre 2,9 l'an passé. Cette réduction a surtout été marquée au sein de l'hôtellerie. Afin de répondre à l'afflux de consommateurs au lancement de la coupe du monde, les cafés-bars et brasseries ont augmenté leurs embauches cette année.

« Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre 2018 » :



« Nombre moyen de salariés embauchés par entreprise au cours du premier semestre 2018 » :

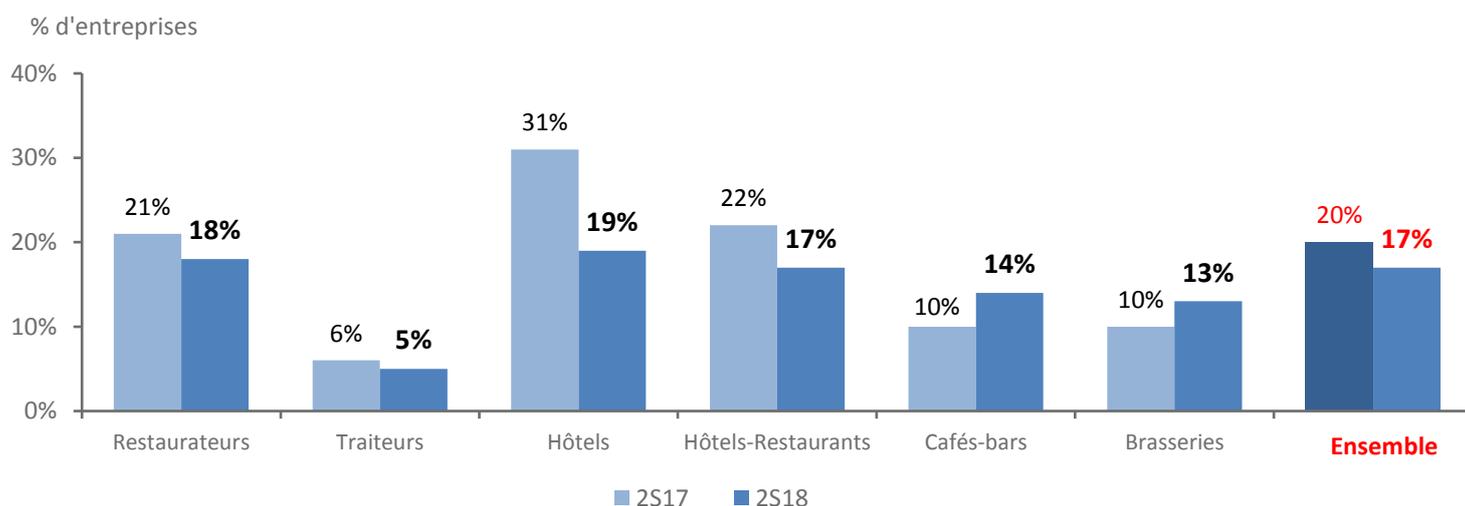
2,3



B. Intentions d'embauche

Le second semestre 2018 pourrait être moins porteur que le premier en termes d'embauche. En effet, si 17 % prévoient de recruter dans les six mois à venir (contre 16 % au premier semestre), le nombre moyen de salariés recrutés devrait sensiblement diminuer pour s'établir à 1,7 (contre 2,3 au premier semestre). A nouveau, l'effet « coupe du monde » devrait favoriser les embauches au sein des débits de boissons sur le second semestre 2018.

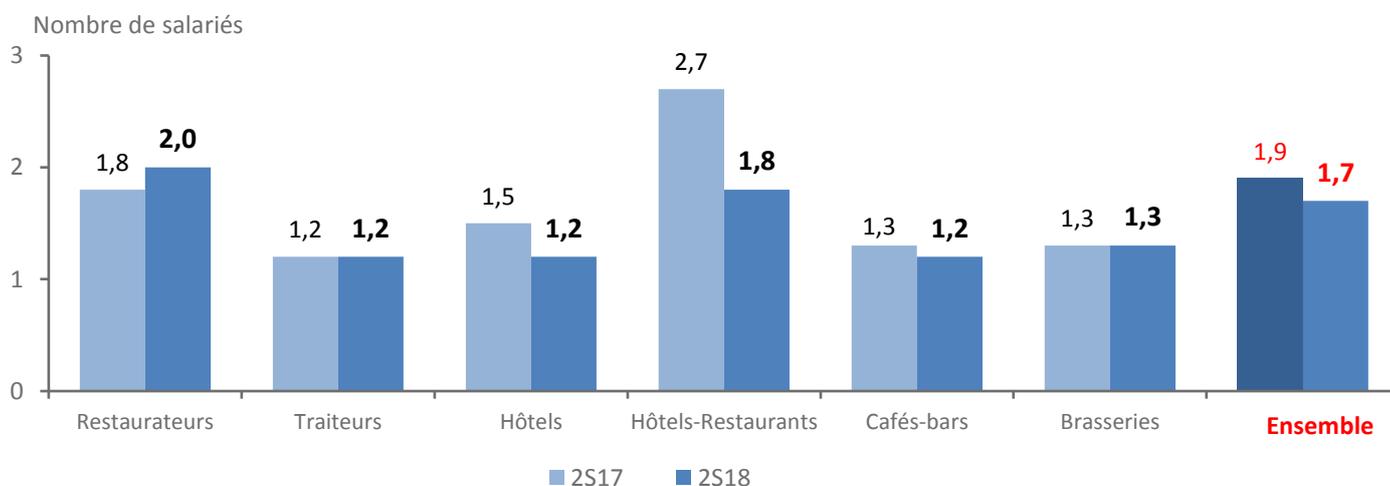
« Entreprises prévoyant d'embaucher au cours du second semestre 2018 » : **17 %**



Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

« Nombre moyen de salariés par entreprise envisagés pour l'embauche au cours du second semestre 2018 » :

1,7

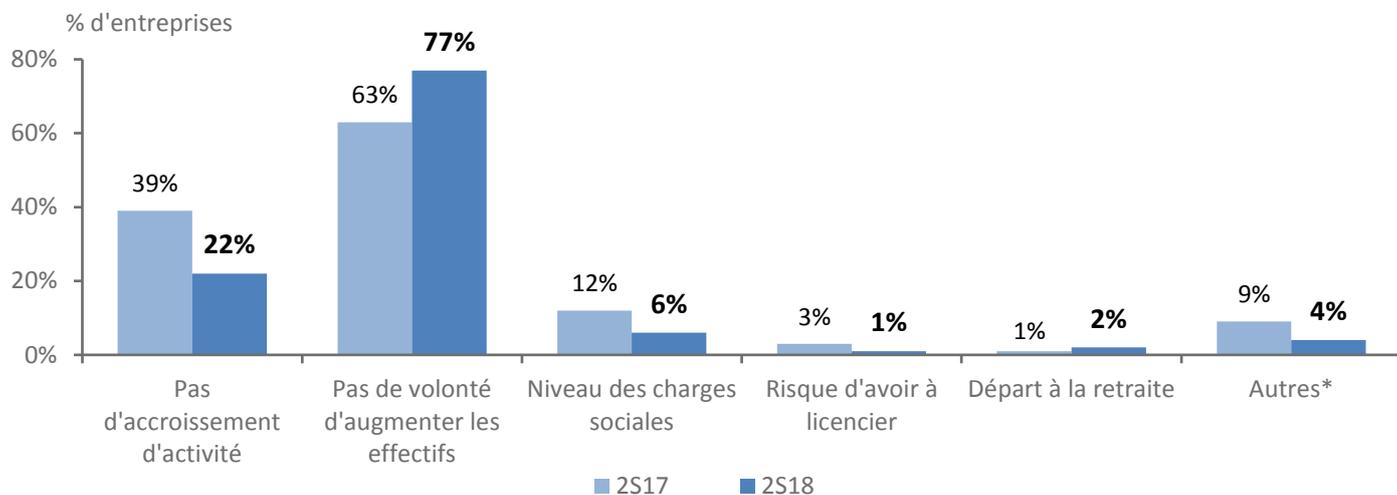


Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

C. Motifs de non embauche

Les trois quarts des entreprises ne comptent pas embaucher au second semestre par manque de volonté. Le manque d'accroissement de l'activité s'avère moins cité en 2018 que l'année précédente.

« Motifs de non embauche au second semestre 2018 »



Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

* Conjoncture incertaine, vente envisagée, cessation prochaine de l'activité, ...

II. Nature des contrats

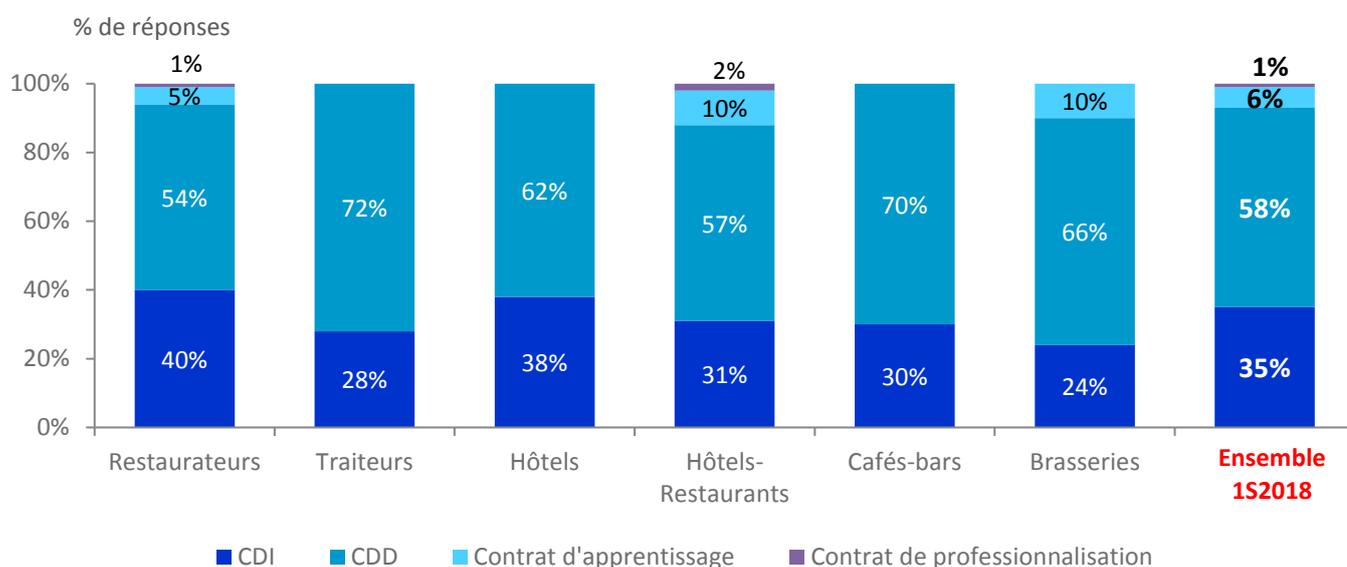
A. Embauche effective

Près de six contrats signés au premier semestre 2018 sur dix ont été réalisés en CDD. Cette prépondérance des CDD se retrouve dans tous les secteurs de la filière HCR.

Les CDI représentent un peu plus d'un tiers des embauches. Ce type de contrat semble plus fréquemment utilisé dans les restaurants et les hôtels.

La proportion de salariés recrutés en contrats d'apprentissage et de professionnalisation s'avère limitée : respectivement 6 % et 1 %.

« Répartition des salariés embauchés au premier semestre 2018 selon leur contrat de travail : positionnement par métiers » :

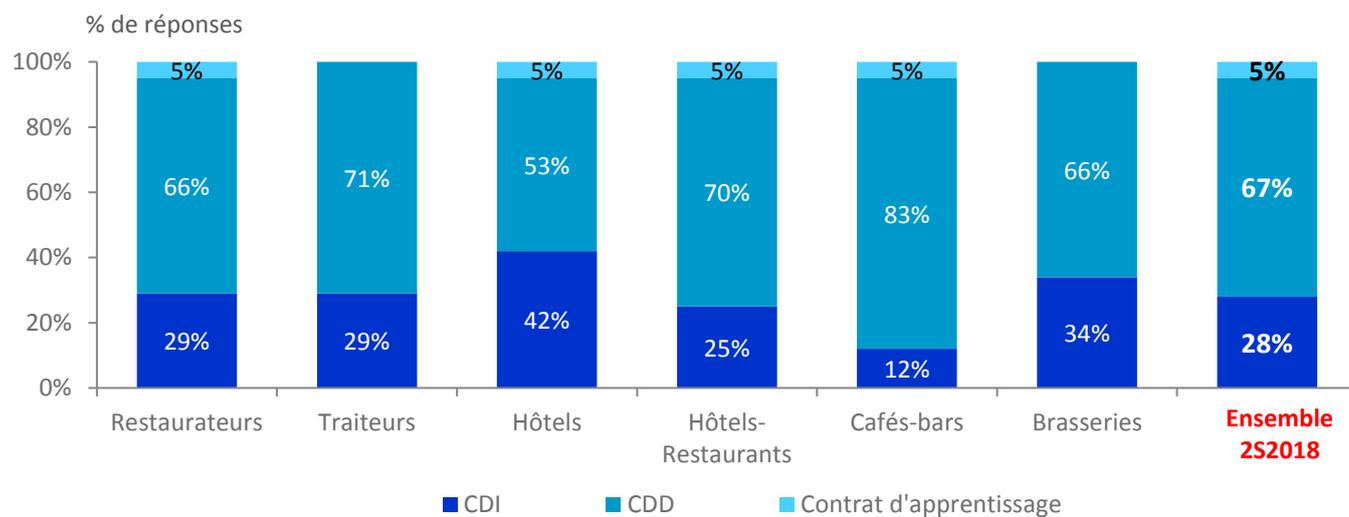


Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

B. Intentions d'embauche

La profession recourant très fréquemment aux CDD durant la période estivale, ce type de contrat devrait représenter les deux tiers des contrats signés au second semestre 2018.

« Répartition des intentions d'embauche pour le second semestre 2018 des salariés selon leur contrat de travail : positionnement par métiers »



Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

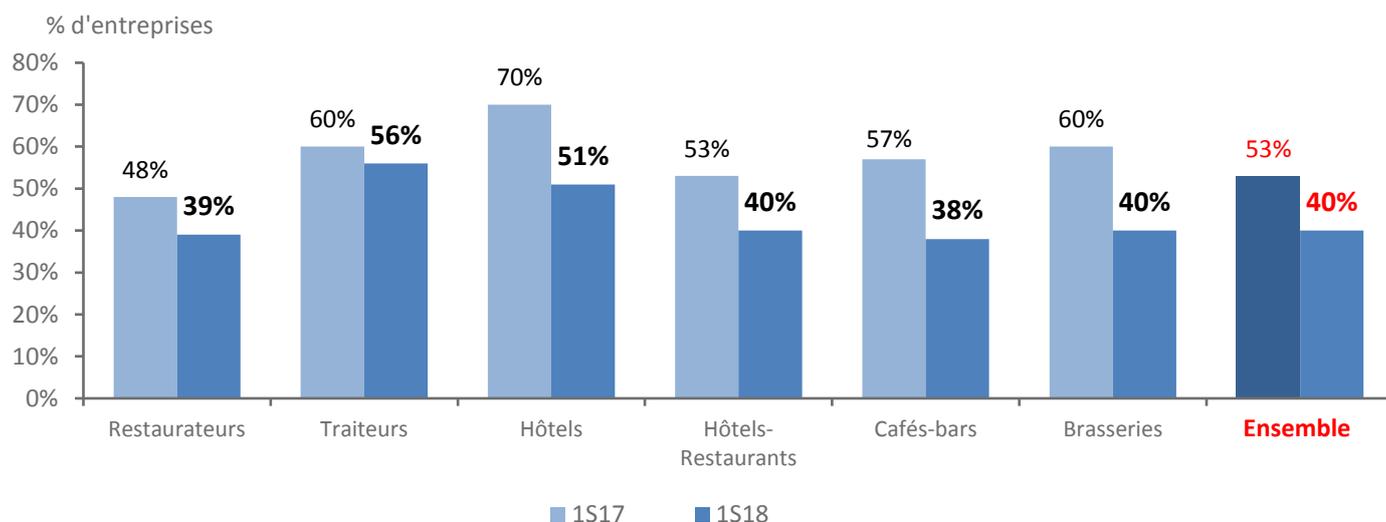
III. Temps partiel

Ce chapitre ne concerne que les entreprises employant au moins un salarié

Quatre établissements de la filière HCR sur dix ont eu recours au temps partiel, soit une forte baisse à un an d'intervalle.

Les traiteurs et les hôtels sont particulièrement concernés par le recours au temps partiel.

« Responsables d'établissement ayant eu recours au temps partiel »

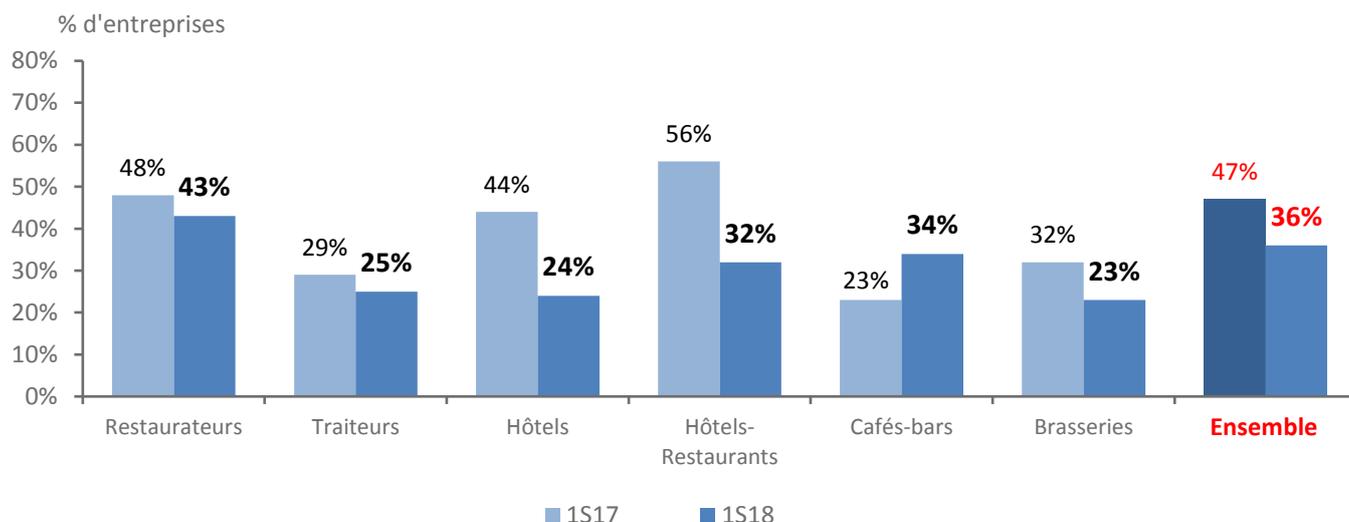


Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

IV. Difficultés d'embauche

« Difficultés pour recruter de la main-d'œuvre⁽¹⁾ » :

36 %

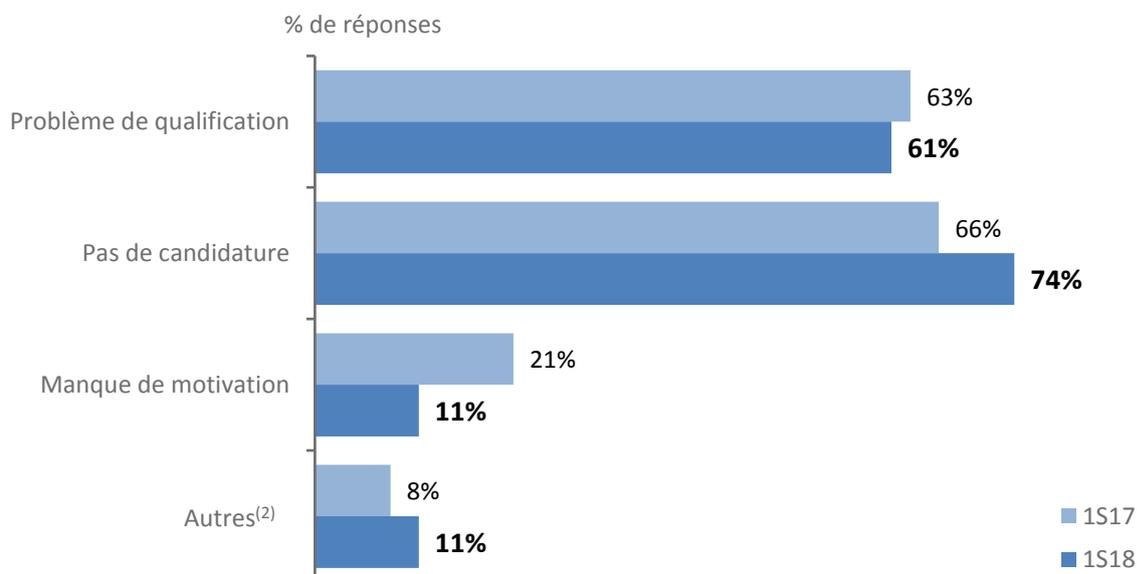


Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

Plus d'un tiers des entreprises ont rencontré des difficultés pour recruter de la main d'œuvre au cours du premier semestre 2018, soit 11 points de moins qu'en 2017.

L'absence de candidature s'avère le principal argument évoqué par les professionnels ayant des difficultés de recrutement : 74 % d'entre eux. Le problème de qualification est également mentionné par un nombre important de répondants (61 %).

« Motifs évoqués par les responsables d'établissement rencontrant des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre au premier semestre 2018 »



Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

⁽¹⁾ Parmi l'ensemble des responsables d'établissement

⁽²⁾ Pénibilité du travail, horaire de travail trop contraignant (week-end), manque de polyvalence, difficultés administratives, ...

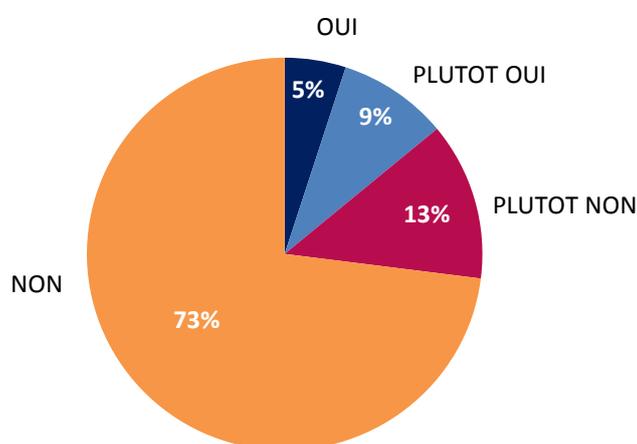
V. Opinion relative à la proposition d'une offre type « Comité d'entreprise »

Une offre jugée peu favorable à l'embauche

La très grande majorité des responsables de la filière HCR pense que la mise en place d'une offre sociale, culturelle, sportive, du type « Comité d'entreprise » pour les TPE ne faciliterait pas l'embauche au sein de leurs entreprises. Près de 73 % d'entre eux sont mêmes catégoriques avec cette affirmation.

« Selon vous, une offre sociale, culturelle, sportive du type "Comité d'entreprise" pour les TPE serait-elle de nature à faciliter l'embauche ? »

NON : 86 %



Source : I+C / GNI avec le concours de l'U2P et de la CGAD

Enquête réalisée à l'issue du deuxième trimestre 2018 par couplage mail/téléphone auprès d'un échantillon de 1 800 établissements répartis de la manière suivante :

Restaurants	655
Traiteurs	160
Hôtels	150
Hôtels-restaurants	340
Cafés-bars	295
Brasseries	200
Ensemble	1 800